



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27/11/2023

Dossier complet le : 27/11/2023

N° d'enregistrement : F09323P0340

## 1 Intitulé du projet

Remplacement du télésiège de Bouche Clauze par un télésiège à la station de Crévoux.  
Re-dépot de la demande suite au vis de procédure sur l'implantation de la gare aval AE-F09321P0373 du 21/01/2022.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

MAIRIE DE CREVOUX

Raison sociale

COMMUNE

N° SIRET

2 1 0 5 0 0 4 4 3 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

SCARAFAGIO

Prénom(s)

Stéphane

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
n° 43 a)	- Télésiège fixe 4 places avec tapis d'embarquement. Débit définitif de 1450 personnes/heure.
n° 43 b)	-Aménagement des pistes avec le raccordement à l'existant sur 1,3 ha.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à remplacer le télésiège de Bouche Clauze (1969) par un télésiège à pince fixe quatre places, sur le quasi même tracé avec toutefois un léger décalage de l'axe vers l'ouest (22m) et l'aval (25m) au niveau de la gare de départ en s'adaptant au site et à l'aire d'étude habitats, faune et flore (jointe en annexe) et aux enjeux identifiés pour limiter son impact.

La longueur est aussi légèrement raccourci : la gare aval est déplacé 170m vers l'aval pour se trouver au niveau du chalet "de l'Ecuelle".

Le nombre de pylônes passera de 18 à 11.

L'actuel télésiège sera déposé et évacué dans des décharges appropriées à la nature des matériaux,

La jonction entre les pistes sera améliorée et adaptée pour se raccorder au nouveau télésiège et en faciliter son accès, en toute sécurité.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de :

- Faciliter l'accès à la partie haute du domaine pour l'ensemble de la clientèle y compris en cas de manque de neige en partie basse (pas de piste de montée à entretenir et retour en téléporté).
- Améliorer le confort pour les pratiquants de tous niveaux avec un appareil implanté sur le front de neige et permettant un accès facile sur le haut du domaine avec un débit adapté et un embarquement aisé avec un tapis.
- Adaptation de la gestion des flux sur le front de neige en séparant les lents (piste verte et front de neige) et les rapides (pistes rouge/bleue) pour privilégier la tranquillité des débutants et de leur accompagnants qui cheminent sur la grenouillère.
- Proposer un appareil adapté au site et au besoin de la station pour une diversification 4 saisons, exploitable à la montée et à la descente pour la pratique du ski y compris retour en cas d'enneigement insuffisant en partie basse, du VTT, de la randonnée, des piétons, etc...
- Proposer une meilleure répartition de la clientèle sur le domaine (actuellement 80 % front de neige / 20 % haut du domaine lié à la difficulté d'accès par le télésiège) pour atteindre un équilibre 50/50.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Démontage du téléski existant et évacuation vers décharges appropriées en utilisant les pistes d'accès existantes  
Défrichage en agrandissant le layon forestier du téléski. (demande déjà autorisé)  
Terrassement et modelage des plateformes de départ et d'arrivée du télésiège ainsi que des raccordements aux pistes.  
Installation du nouveau télésiège en utilisant la piste existante qui mène à la gare d'arrivée.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, la zone sera utilisée pour des activités hivernales et estivales.

Damage des pistes de skis déjà existantes et exploitation en hiver, (pas d'extension, juste de l'amélioration pour le raccordement harmonieux au nouvel appareil et pour la sécurité des usagers).

En été balisage et organisation des sentiers adaptés au piétons et au VTT en respect de l'environnement et de la sécurité des usagers.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de demande de défrichage (autorisation déjà obtenue)

Permis d'aménager incluant le Dossier d'Autorisation d'Exécution des Travaux (DAET) pour le télésiège avec les locaux techniques de départ et d'arrivée, et l'adaptation des pistes en partie basse (Déclaration de Travaux)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet		Valeurs	
Télesiège Fixe 4 places	longueur	1312 m	380 m
	dénivelé		
	débit	1450 p/h	2.5 m/s
Terrassement	vitesse d'exploitation		
	volume déblais	11550 m3	
	volume remblais	7900 m3	
Défrichage	surface	5780m <sup>2</sup>	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie : Téleski de Bouche Clauze

Lieu-dit : Station de ski de Crévoux

Localité : CREVOUX

Code postal : 0 5 2 0 0 BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 6 ° 3 6 ' 2 3 " E Lat. : 4 4 ° 3 2 ' 4 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 6 ° 3 6 ' 2 3 " E Lat. : 4 4 ° 3 2 ' 4 3 " N

Point de d'arrivée : Long. : 0 6 ° 3 6 ' 1 4 " E Lat. : 4 4 ° 3 2 ' 0 0 " N

##### Communes traversées :

05200 Crévoux

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Crévoux, en zone Ns du PLU de la commune de Crévoux.

Ce document d'urbanisme prend en compte ce type d'aménagement dans cette zone

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.



**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

**i** Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II : Massif des Orres - tête de la Mazelière - Aupillon - Grand Parpaillon - ubac de Crévoux ID 930020111
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la Station de Crévoux (05), à une altitude comprise entre 1600 m et 2000 m.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR93RS4297 Secteur de la Durance, de sa source au Buëch. Inventaire départemental : • « Formation de Bas-marais - Crévoux » (n°05CEEP0282). Voir aussi Étude Habitats, faune et flore EQUINOXE ENVIRONMT. L'impact du projet serait de 400m <sup>2</sup> sur cette ZH. En parallèle, 900m <sup>2</sup> de ZH seront réhabilités et valorisés sur l'actuelle piste de montée du téléski voué au démantèlement.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN, il n'y a pas de risque particulier recensé sur la surface de notre projet.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 16/05/2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ancien Périmètre de protection rapproché des captages du Vivier, de Pra Vesca et de Ramias. Aujourd'hui ces captages sont définitivement abandonnés.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 280 m de la zone Natura 2000 FR9301502 (Steppique Durancien et Queyrassin) Séparé du projet par une zone urbaine (bourg de Crévoux)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 1500 m3 qui seront stockés sur une zone prévue à cet effet par la commune à proximité immédiate du projet (pas de transport lointain)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de nécessité de raccordement en eau et assainissement. L'alimentation électrique sera raccordé au transformateur existant en bord de route, au niveau de la gare aval.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en pied de piste de la station de Crévoux, dans une zone déjà fortement remaniée. Il reprend le tracé d'un télésiège déjà existant. Une espèce à enjeu a été retrouvée sur la zone d'étude : le papillon Damier de la succise. La grenouille rousse a été aussi repérée sur la zone humide impactée à l'aval, avec une procédure de déplacement définie par le BE Equinoxe. Le reste des zones à enjeux identifiées par le BE seront mis en défens lors de l'exécution des travaux.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet et celle du site Natura 2000 sont séparés par une bande urbaine totalement construite et aménagée, correspondant au bourg de Crévoux. Il n'y a pas de susceptibilité d'avoir un impact direct. De plus, des mesures ont été définies pour réduire les effets sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur l'aire d'étude.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichage pour le passage du télésiège (0,6 Ha), élargissement du layon existant pour respecter le gabarit réglementaire.  En revanche, de l'espace sera rendu au milieu naturel avec l'arrêt d'exploitation de la piste de montée du télésiège.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de risque d'avalanche Zone de sismicité de niveau 4 (moyen)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements d'engins en phase chantier par les accès existants.  Cheminements de skieurs sur les pistes existantes actuelles/VTT/randonneurs et engins de damage en période d'exploitation.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Versant déjà exploitée pour le ski et paysage déjà marqué par la présence de pistes de ski et de remontées mécaniques, le projet remplace un téléski construit en 1969 (54 ans) Réduction du nombre de pylones.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Voir rapport Equinoxe en annexe.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les travaux auront lieu à partir du printemps 2024, le défrichement sera réalisé hors période de nidification (MR1) comme le préconise l'étude habitats, faune et flore (jointe en annexe) .

Les terrassements seront réengazonnés avec des graines d'espèces locales afin d'éviter l'érosion des sols et donner rapidement un meilleur aspect paysager aux terrassements. Les crêtes des talus seront arrondis afin d'éviter les cassures "nettes" dans le paysage. En partie aval, le décapage de la terre végétale se fera avant la nidification du Tarier des prés ou après (MR4)

Lors du défrichement du layon du tracé qui sera réalisé au plus juste (respect de la sécurité) et de manière non linéaire pour éviter l'effet tunnel et artificiel. Des modalités spécifiques d'abattage (« abattage doux ») en cas de défrichement des arbres-gîtes potentiels seront appliquées pour préserver les chiroptères éventuels. (MR2)

La circulation des engins se fera par le biais de la route existante uniquement. Aucun stockage d'hydrocarbure sur site, le ravitaillement des engins se fera au niveau des parkings (aval).

Les travaux nécessitant de l'héliportage seront réalisés hors période sensible du tétras (MR3)

La zone humide aval qui sera impactée sur 400m<sup>2</sup> sera compensée (MC1) par la restitution et la revalorisation de la zone humide située sur la montée du télési (suivant les recommandations du BE). Les zones non impactées seront mises en défens lors de la phase chantier (ME1).

Un évitement et une mise en défens de la flore (ME1), un étrépage des zones à plantes-hôtes (MR6).

La gare aval est placée en contre-bas du télési actuel pour faciliter les flux, rendre accessible l'appareil depuis la route (accès PMR et exploitation d'été facilité) et pour les skieurs et l'école de ski. Malgré la présence d'une zone humide, ce choix là a été étudié et s'avère indispensable pour un projet réussi et pérenne pour les 40 prochaines années minimum.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans l'emprise du domaine skiable de Crévoux, dans des milieux déjà anthropisés (pistes, RM...), il remplace un télésiège existant depuis 1969.

Pour la faune protégée un déplacement des individus avant le chantier, mise en défens et étrépage des habitats les plus favorables seront réalisés. D'autre part pour les oiseaux, une visualisation des câbles du télésiège sera installée sur le multipaire (MR5). Au regard des milieux présents, (voir notice BE Equinoxe) le projet prend en compte tous les enjeux faunistiques, floristiques et les zones humides qu'il compensera et mettra en défens en phase chantier. Un espace de 900m<sup>2</sup> de zone humide actuellement sous la montée du télésiège (damage, passage skieur, déchets et résidus en tout genre...) sera réhabilitée, protégée et valorisée. Le maître d'ouvrage a pris les devants depuis plusieurs années (Restauration ZH Praveyral, barrière protection Tétraz, etc) et fait appel à un BE enviro pour préserver son territoire.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note environnementale définissant les enjeux, les effets prévisibles et les mesures ERC.	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom SCARAFAGIO

Prénom Stéphane

Qualité du signataire Maire de CREVOUX

A Crévoix

Fait le 27/11/2023



Signature du (des) demandeur(s)

